

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis No 26 / 2011- 2016

Acquisition d'une caserne pour le Service de Défense et de Secours (SDIS)

La commission est composée de Mesdames

et de Messieurs

Anne Beck

Arlette Thentz

Olivier Barras (absent le 7 mai)

Pierre Maeder, Président

Giorgio Micello

Jean-Pierre Roland

Jürg Schmutz, Rapporteur

La commission s'est réunie le 6 avril 2012, en compagnie de Madame Françoise Tecon, municipale en charge du dossier, et de Monsieur Jean-Noël Goël, Syndic ainsi que le 7 mai 2012, en présence de Madame Françoise Tecon, à la salle Chinet.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

La commission tient à souligner l'excellente qualité du préavis soumis au Conseil Communal, aussi complet que possible, précis et lisible.

Aspects financiers

Il convient d'abord de souligner que la commune a su saisir l'opportunité offerte par la construction d'un nouveau bâtiment (le dernier possible suivant le Plan de Quartier) par RBC sur une parcelle que lui vend la Romande Energie.

RBC construira l'entier du bâtiment et en revendra la moitié (le rez-de-chaussée) pour la somme de 3'980'000 frs., ce qui représente une excellente affaire pour la commune. La commission estime qu'en l'occasion, la Municipalité a su négocier des conditions très avantageuses, puisqu'en termes de mètres carré, le prix d'achat représente entre 365 et 380 frs. / m2.

Par contre, le montant de 350'000 frs. pour le mobilier et l'aménagement intérieur du bâtiment peut sembler élevé ; la commission souligne cependant qu'il s'agit d'équiper une caserne conçue pour un effectif de 80 intervenants, de matériel neuf, performant et conforme aux normes en usage, conçu pour durer une trentaine d'années. Ce montant n'est donc nullement exagéré.

L'ECA s'engage à verser une subvention de 973.000 frs. au projet, somme supérieure à celle escomptée par le préavis.

Localisation, aspect et aménagements de la caserne

L'emplacement est idéal, préférable à la localisation centrale des locaux actuels en cas d'intervention dans d'autres communes.

La commission se demande dans quelle mesure le bâtiment s'intégrera aux autres réalisations de l'ensemble A-One ; le document visuel figurant dans le préavis donne un début de réponse : sans créer de réelle rupture, cette construction est amenée à créer une ponctuation dans l'unité du groupe.

- La Romande Energie a signé une convention permettant l'utilisation de leurs places de parc pour le nettoyage des véhicules et de l'équipement ; Swisscanto a fait de même pour l'utilisation de leurs espaces de parcage pour les exercices.
- La sortie des camions se fait par des portes automatisées, coulissant vers le haut. L'extérieur immédiat est éclairé et des puits de lumière complètent l'éclairage intérieur.
- La commission s'est également posé la question du revêtement du sol, constitué de dallage frais sur frais ; cette surface est en effet difficile à nettoyer. La Municipalité admet que la question mérite réflexion, mais signale qu'il fallait éviter d'avoir un revêtement trop glissant.
- Un règlement de PPE a été établi, qui satisfait les partenaires.

Il est à noter que deux remarques et une opposition ont été déposées concernant ce projet.

La commission s'est aussi interrogée sur la raison de l'échec des précédents projets de construction d'une caserne de pompiers, en particulier celui impliquant une collaboration avec la commune de Gilly. Il apparaît qu'après un certain nombre de discussion, cette commune a préféré faire cavalier seul et réaliser seule ses propres infrastructures.

Tous les partenaires concernés sont satisfaits par le projet tel que présenté dans le préavis. Le bâtiment sera livré, si tout se passe bien, fin 2012.

C'est pour ces raisons que la commission vous demande à l'unanimité de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2011-2016 / No 26 de la Municipalité du 15 mars 2012,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à acquérir 500 0/00 du bâtiment dans le but d'y aménager une nouvelle caserne pour le SDIS de l'Etraz
2. Alloue à la Municipalité un crédit de 4.400.000.- pour ce projet. Cette dépense sera financée auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Cette somme figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif No 9143.43 « Acquisition d'une caserne pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) », après déduction du subside de l'ECA.

2.2 Imputée au compte 6510.5030.0, elle sera amortie en 20 ans selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes, après prélèvement de Fr. 1.500.000.- du compte No 9280.1 « Réserve du feu ».

Au nom de la commission

Le Président

Le Rapporteur

Pierre Maeder

Jürg Schmutz

Rolle, le 8 mai 2012

Reçu le 8 mai

D. Walt.

Sera signé ultérieurement